

## Les risques et le civisme en scooter - 1/3

**Le scooter, c'est bien, mais trop d'automobilistes maudissent ces casses-cou de la route. Voici quelques informations utiles pour rouler tranquille.**

Les deux-roues, et plus particulièrement les scooters, se généralisent de plus en plus parmi les jeunes, parce qu'ils présentent un design branché, parce qu'ils sont un pas vers la liberté, l'indépendance pour les déplacements sur de courtes distances. Mais qui n'a pas entendu un jour un automobiliste dire : "Ces jeunes en mobylette, ils sont complètement fous". Voici quelques conseils pour apprendre à mieux vous conduire sur votre bolide, il en va de votre vie, mais aussi de celle des autres...

### Les règles

Tout d'abord, ce n'est pas parce que l'on a pas son permis de conduire que l'on est affranchi du devoir de respecter le code de la route. A partir du moment où l'on profite d'un service public (dépendant de la D. D. E), on se plie à ses règles, en particulier le respect de la limitation de vitesse. Si cette considération paraît obsolète hors agglomération, dans la mesure où un scooter, même débridé, dépasse rarement les 90 km/h ; en agglomération, en revanche, c'est là que cette notion devient la plus primordiale. Voici les principales règles à respecter en agglomération, dont la plupart sont applicables hors de celles-ci :

- La vitesse est la plus importante, à adapter qui plus est en fonction des conditions de circulation (pluie, trafic, revêtement de la chaussée, obstacles, feuilles mortes,...)
- Respecter la signalisation routière.
- Les distances de sécurité, qui sont les mêmes que pour les voitures, vous ne freinez pas mieux qu'une voiture !!!
- Les pistes cyclables sont interdites aux véhicules motorisés quels qu'ils soient.
- Utilisez vos dispositifs d'avertissement (clignotants, avertisseur sonore, feux) pour tourner, dépasser, ou en cas de danger immédiat.
- Respectez les priorités.
- Ne conduisez pas sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou de toute autre substance influant votre comportement.

Certes, tout le monde dira qu'il connaît parfaitement ces règles, qui ne sont de plus pas exhaustives, mais peu les appliquent, malheureusement. Pour finir cette partie sur les règles de circulation, une chose que beaucoup ignorent : Remonter une voie entre deux files de véhicules en mouvement vous met en tort en cas d'accident.

Enfin, bien sûr, l'équipement nécessaire ou pour le moins fortement conseillé pour la circulation en 2 roues : Casque homologué (obligatoire), tenue protectrice, gants, chaussures protégeant vos chevilles (conseillés).

### Quelques conseils pour votre sécurité

- Toujours rouler avec les feux allumés.
- Ne pas s'insérer entre le trottoir et une voiture susceptible de tourner à droite si l'on ne compte pas soi-même tourner à droite.
- Méfiez-vous des autres usagers de la route dans l'absolu, et n'oubliez pas que plus votre vitesse est grande, moins vous aurez le temps de réagir...
- Ne pas chercher à faire la course avec les feux tricolores, la plupart sont, sur une avenue par exemple, synchronisés par rapport à une vitesse de circulation normale, c'est-à-dire 50 km/h.

Si les règles les plus importantes se situent au niveau de la circulation, il en existe aussi de nombreuses

## Les risques et le civisme en scooter - 2/3

concernant l'état ou le stationnement de votre scooter.

### Etat et stationnement

Les points à vérifier régulièrement sur votre scooter, en dehors de la révision des 5000 km :

- Eclairage
- Feux stop
- Clignotants
- Pneus
- Freins
- Rétroviseurs
- Avertisseur sonore

Chacun de ces points peut faire l'objet d'un contrôle de police, et éventuellement être sanctionné par une amende s'il n'est pas respecté.

Les règles de stationnement

- Ne pas attacher son scooter au mobilier urbain (Poteaux de signalisation, barrières,...)
- Utiliser les parkings pour deux-roues dans la mesure du possible.
- Attacher toujours son scooter à un point fixe.
- Utiliser un antivol homologué.

### Les sanctions

#### Amendes de comportement

- Non utilisation des feux de croisement de jour, non port du casque ou casque non homologué, non port de l'attestation d'assurance (en plus du macaron) : base de 35 euros.
- Non utilisation des feux de croisement à la tombée de la nuit : base de 135 euros.
- Excès de vitesse (inférieur ou égal à un dépassement de 30 km/h de la vitesse limite autorisée) : de 90 à 750 euros.
- Grand excès de vitesse (supérieur à un dépassement de 30 km/h de la vitesse limite autorisée) : 1500 euros.
- Conduite en état d'ivresse grave : 4500 euros.
- Stop ou feu rouge non respecté : 750 euros.
- Sens interdit, refus de priorité : 750 euros.
- Franchissement d'une ligne continue : 135 euros.
- Conduite en état d'ivresse "légère" : 135 euros.

#### Amendes concernant l'état du 2 roues

- Echappement non homologué, excès de bruit, absence de verrouillage de la colonne de direction, défaut de freins, défaut de rétro gauche, défaut de feu, défaut de clignotants, défaut d'avertisseur : base de 68 euros.
  - Défaut de numéro constructeur, avertisseur multi-tons, pneus lisses (moins de 1,6 mm) : base de 135 euros.
- Toutes ces amendes peuvent s'accompagner de retrait de points ou de retrait voire d'annulation de permis, qui peuvent se transformer en interdiction temporaire de le passer si vous n'en êtes pas titulaire.

N'oubliez pas que ces règles ne sont pas là pour rendre votre vie impossible, mais pour vous inciter à prendre votre vie et celle des autres en mains.

### Quelques exemples

Lorsque vous ne respectez pas les règles, vous vous mettez en danger, et mettez en danger la vie des autres :

## Les risques et le civisme en scooter - 3/3

[Témoignage d'un jeune homme victime d'un accident](#)

[La tragédie de Pabu](#)

### **Le sourire derrière son guidon**

Enfin, pour que circuler ne soit plus une épreuve de survie et de nerfs, apprenez des gestes simples, qui rendent la vie plus souriante : Sachez vous arrêter pour laisser passer un piéton à un passage clouté, adressez un sourire à qui vous laisse la priorité, même si vous aviez effectivement la priorité, soyez attentifs à ce qui vous entoure, ne cherchez pas à impressionner les piétons en les frôlant à toute vitesse, il n'auront pour vous que du mépris et de la colère, ne faites pas de votre scooter une machine à détruire les oreilles d'autrui sous prétexte de gagner 5 km/h en pointe, en bref, ne vous donnez pas en spectacle, soyez un usager de la route comme un autre, peut-être avec le sourire en plus. : -)

Bonne route !